

TD n°3 : SARL MAHONE

La SARL MAHONE a été constituée en 2001. Son activité est la fabrication et la distribution de petits matériels de bricolage. Elle emploie 68 salariés sur son site de production et 48 autres salariés. Son capital entièrement libéré s'élève à 300 000 €. Le gérant est Monsieur MAHONE. Les exercices comptables coïncident avec l'année civile. L'entreprise est soumise à la TVA sur l'ensemble de ses opérations. Le résultat comptable provisoire de 2011 se monte à 68 810,12 €. Le dirigeant vous transmet certaines opérations comptabilisées durant l'exercice 2011 :

- **Compte 2154** : il comprend un petit outillage d'un coût d'acquisition de 460 €. Il a été mis en service le 10 février 2011 et a une durée d'utilisation de 4 ans. Valeur résiduelle nulle. L'amortissement n'a pas encore été comptabilisé.
- **Compte 625** : une somme de 8 000 € représentant le coût d'une partie de chasse organisée pour des clients importants de l'entreprise.
- **Compte 477** : un écart de conversion figure au bilan pour 1 450 €, il se rattache à une créance libellée en dollars US.
- **Compte 63511** : contribution économique territoriale : 5 278 €.
- **Compte 616** : une prime d'assurance de 220 € concernant un emprunt professionnel. La banque a exigé cette assurance décès. Montant de la prime d'assurance décès sur la tête du gérant au profit de la SARL : 1 300 €.
- **Compte 6712** : une pénalité relative à l'assiette de la TVA, une pénalité de recouvrement et une amende pénale ont été comptabilisées respectivement pour 275 €, 550 € et 1 245 €.
- **Compte 6615** : Le solde correspond aux intérêts versés à 9,5 % l'an en rémunération des dépôts en comptes courants de Monsieur MAHONE et de Madame MICHELLE associée

Monsieur MAHONE a laissé en compte courant la somme de 82 000 € du 1^{er} juin au 31 décembre 2011. Madame MICHELLE a laissé en compte courant la somme de 46 000 € du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011. Le taux fiscalement déductible pour 2011 est de 4,81 %.

- **Compte 7611** : des dividendes provenant d'une société filiale soumise à l'IS ont été enregistrés pour 7 500 €. La SARL MAHONE détient 15% du capital.
- **Compte 7621** : dividendes perçus de sociétés françaises soumises à l'IS : 7 000 €. La SARL MAHONE détient entre 2 et 4 % du capital de ces sociétés.
- **Compte 63514** : TVTS de l'unique véhicule de tourisme acquis et mis en service le 15 mars 2011 au prix de 23 000 € TTC. Émission de CO₂ : 190 g.
- **Compte 681** : le véhicule de tourisme est amorti sur une durée d'utilisation de 4 ans. Valeur résiduelle nulle.
- **Compte 681** : un matériel industriel d'une valeur de 12 000 € HT a été acheté et mis en service le 2 juin 2011. L'entreprise l'amortit sur une durée de 5 ans. Sa valeur résiduelle a été estimée à 500 €. Elle a encaissé une subvention de la Municipalité d'un montant de 2 000 € le 1^{er} juillet 2011. Seul l'amortissement a été comptabilisé.

Dans la SARL MAHONE, le gérant a droit, en plus de son traitement fixe, à une rémunération égale à 20 % du bénéfice restant après affectation :

- des réserves obligatoires ;
- des intérêts statutaires au taux de 5 %.

Le montant distribuable du bénéfice, après calcul du premier dividende, peut être mis en réserves ou compléter des dividendes, proportionnellement aux apports des associés. Le gérant prévoit des dividendes de 36 000 €. Ce qui est approuvé par l'assemblée générale du 6 juin 2012. Le solde est porté en réserve facultative.

Travail

I – Calculez le résultat fiscal de la SARL, dans le cas de l'optimisation fiscale.

II – Déterminez la rémunération variable du gérant.

III – Calculez le résultat net comptable.

IV – Enregistrez les opérations au journal de la SARL.